

# NOTICE EXPLICATIVE

## Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire en lettres majuscules de façon lisible.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

En Nouvelle-Calédonie, ce formulaire est à remplir par tous les candidats tête de liste, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants en raison du scrutin de liste s'appliquant dans ces communes.

En Polynésie française, ce formulaire ne s'applique pas aux communes de 1 000 habitants et plus composées de communes associées.

## Documents à fournir

- Le présent formulaire de la déclaration de liste.
- La liste des candidats au conseil municipal dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat et en précisant pour chacun d'entre eux, par une case cochée, s'ils sont candidats aux sièges de conseillers communautaires.
- La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom(s) et sexe de chaque candidat.
- La déclaration de candidature de chaque membre de la liste et les documents justificatifs à joindre avec la déclaration.
- Pour les communes de 9 000 habitants et plus, les pièces de nature à prouver que le candidat tête de liste a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder.
- En **Nouvelle-Calédonie**, le candidat tête de liste a la possibilité d'indiquer, dans un document annexé au présent formulaire, la couleur des bulletins de vote ainsi que l'emblème figurant sur les bulletins de vote (article L. 390 du code électoral).